

Image not found or type unknown



Préavis remis en main propre

Par **klou**, le **30/07/2010** à **08:53**

Bonjour,
Mon locataire m'a donné son préavis de départ en main propre et maintenant il ne veut plus partir disant que celui ci n'est pas valable car pas envoyé en recommandé ? a t-il raison ? je me suis engagé avec quelqu'un d'autre qui de son côté a aussi donné son préavis et va se retrouver à la rue

Par **aliren27**, le **31/07/2010** à **10:54**

bonjour,
je pense que votre locataire a tor[fluo]d[/fluo], car vous avez entre les mains un courrier qu'il vous a remis en main propre.
Cependant, contactez[fluo]r[/fluo] l'ADIL de votre département et ils vous donneront[fluo]s[/fluo] la marche à suivre.
Cordialement
Aline

Par **klou**, le **31/07/2010** à **19:28**

Merci pour cette réponse. Je vais voir avec l'adil.
Salutations